

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

DDM-2023-135 :

Date : 30 juin 2023

Objet : Conclusion d'un contrat pour des missions de diagnostics amiante et plomb avant la démolition du Groupe Scolaire Cendrillon-Chaperon Rouge dans le cadre de la construction d'un Pôle Éducatif sur le quartier des Sablons (Grigny 2)

Publiée le

29 JUIN 2023

En application de la délibération du Conseil Municipal DEL-2020-0035 en date du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de Grigny,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et son article R.2122-8,

Considérant que l'opération relative à la construction d'un pôle éducatif sis Avenue des Sablons à Grigny conduit à démolir le groupe scolaire Cendrillon/Chaperon Rouge situés sur l'emprise du projet,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des diagnostics pour la recherche de présence de plomb et d'amiante avant les travaux de démolition du groupe scolaire Cendrillon/Chaperon Rouge,

Considérant les termes de la proposition formulée par QUALICONSULT dont l'agence est située 4 rue Bois Sauvage à EVRY (91055), représentée par Monsieur ABICHOU Farid, Directeur d'Agence, à la Commune de Grigny, représentée par son Maire, Monsieur Philippe RIO, sise 19 Route de Corbeil à GRIGNY (91350),

Décide,

D'accepter la proposition de l'entreprise QUALICONSULT portant sur les missions de diagnostics amiante et plomb avant démolition du groupe scolaire Cendrillon/Chaperon Rouge situé sur l'emprise du projet du pôle éducatif « Sablons »,

De signer le contrat pour un montant global et forfaitaire s'élevant à 2 750,00 € HT, soit 3 300,00 € TTC hors options qui se décompose comme suit :

- Repérage amiante avant démolition (AMIDEMOL) : 1 300,00 € HT, soit 1 560,00 € TTC,
- Diagnostic plomb avant démolition (DIAPBDDMOL/DIABTVX) : 1 450,00€ HT, soit 1 740,00€ TTC,

Des options éventuelles suivantes pourront être activées selon les nécessités de terrain :

- Option étancheur : 900,00 € HT, soit 1 080,00 € TTC;
- Option menuisier : 1 600,00 € HT, soit 1 920,00 € TTC.

Précise que chaque analyse sera facturée en complément des deux missions de diagnostic comme suit :

- Analyse amiante (Molp/Meta) : 40,00€ HT, soit 48,00€ TTC par analyse,
- Analyse amiante enrobés : 120,00€ TTC, soit 144,00€ TTC par analyse,
- Analyse HAP enrobés : 90,00€ TTC, soit 108,00€ TTC par analyse.

Précise que le contrat prend effet à compter de sa date de notification et la mission s'achève à la remise du rapport.

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal,

Précise que la présente décision sera transmise au représentant de l'État et inscrite au registre des délibérations, qu'un extrait en sera affiché à la Mairie, et qu'elle fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.

Le Maire,



Philippe RIO

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification